****

**111e session de la Conférence internationale du Travail**

►**Commission de l’application des normes**

Informations sur l’application des conventions ratifiées fournies
par les gouvernements sur la liste des cas individuels

Ces informations, fournies sur une base purement volontaire, ne devraient concerner que des développements récents non examinés par la commission d’experts. Elles doivent être communiquées à CAN@ilo.org dans au moins l’une des trois langues de travail du Bureau, et ne devraient pas dépasser 2 000 mots, dans la mesure du possible.

Pays Cliquez ici pour écrire le pays

Convention Cliquez ici pour écrire la convention

|  |
| --- |
| Cliquez ici pour écrire votre texte  |